

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 28
représentés : 4
pour : 31
abstentions : 1
contre : 0

OBJET : Modification de garanties d'emprunts accordées par la Ville à la SA HLM TOIT ET JOIE dans le cadre de réaménagement d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

L'An deux mille dix-sept, le vingt-six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le dix-neuf avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, J-L. DELERIN, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, V FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

M. GALANTE-GUILLEMINOT	à	L. VASTEL
C. ALVARO	à	JM. GASSELIN
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
S. CICERONE	à	G. MERGY

Absente excusée : R. BENMERADI.

Absents : J. N'GALLE-EBOA, JJ. FREDOUILLE.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu la demande de la SA D'HLM TOIT ET JOIE ci-après l'Emprunteur, qui a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des Lignes des Prêts Réaménagées référencées en annexe à la présente délibération,

Vu les garanties d'emprunts accordées par la Ville à la SA HLM Toit et Joie concernant les emprunts pour lesquels un aménagement est sollicité :

- Construction de 40 logements PLUS et PLAI 2/4, situés rue André Salel et 121/123, rue Boucicaut pour des montants respectifs de prêt de 850 000,00 € et 80 000.00 €.
- Acquisition- amélioration de 30 logements PLS situés 3, avenue Lombart, pour des montants respectifs de prêt de 1 200 000,00 € et 55 000.00 €.
- Acquisition-amélioration de 40 logements PLUS et PLAI situés 44, rue Marx Dormoy, pour des montants respectifs de prêt de 620 000,00 €, 480 000.00 €, 25 000.00 € et 50 000.00 €.
- Réhabilitation de 70 logements situés 2/2bis, rue André Neyts et 1/7, allée Albert Camus, pour un montant de prêt de 354 443.97 €.
- Réhabilitation de 80 logements situés 1 à 13, rue des Saints Sauveurs, pour un montant de prêt de 532 047.07 €.
- Réhabilitation de 80 logements situés 2/6, rue Gambetta et 3/5 bis rue de Chevreuse, pour un montant de prêt de 457 347,00 €

Considérant que le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites Lignes des Prêts réaménagés,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne des Prêts Réaménagés, initialement contractées par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagés".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des lignes des Prêts Réaménagés) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagés", partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes des Prêts Réaménagés à taux révisibles indexées sur l'inflation, les taux d'intérêt actuariel annuel mentionnés sont calculés sur la base de l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculé par l'INSEE (Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques) et publiée, au Journal Officiel.

L'index inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision du taux du Livret A, en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal Officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer la variation du taux du Livret A.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagé référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Le taux de l'indice de révision pour l'inflation au 01/02/2015 est de 0,00 % ;

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Envoyé en préfecture le 10/05/2017

Reçu en préfecture le 10/05/2017

Affiché le

ID: 092-213200526-20170426-DEL170426_7-DE

Article 4 : Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Article 5 : Le conseil autorise son représentant ou une personne dûment habilitée à intervenir aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

Article 6 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale
- M. le Directeur Général de la SA HLM Toit et Joie

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 10/05/17

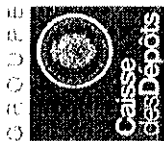
Publication/Affichage du 10/05/17 au 10/07/17

Pour le Maire par délégation

P/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
COMMUNE DE FONTENAY AUX ROSES

Annexe à la délibération du conseil Municipal en date du 26/04/2017

Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées

Emprunteur : 000063781 - SA D'HLM TOIT ET JOIE

N° Contrat initial (3)	N° Avance	N° Ligne de prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé (1)	Intérêt (1)	Quotité de garantie (en %)	Durée différée d'amortissement (nb Echéances)	Durée remboursement (nb Echéances)	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actué annuel en % (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog annuel plancher des échéances (3)
-	42166	1039421	929 939,24	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	16,00	01/03/2016	T	2,180	Taux fixe	---	---	0,000	---	---	---
-	42166	1030817	694 120,53	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	16,00	01/03/2016	T	2,180	Taux fixe	---	---	0,000	---	---	---
-	42166	1039374	506 299,68	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	16,00	01/03/2016	T	2,180	Taux fixe	---	---	0,000	---	---	---
-	42163	0938770	188 872,42	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	8,00	01/05/2016	S	IPC+0,750	Inflation	0,750	DL	0,000	-1,000	---	0,000
-	42163	0938771	125 824,74	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	8,00	01/05/2016	S	IPC+0,750	Inflation	0,750	DL	0,000	-1,000	---	0,000
-	42163	1010162	211 690,90	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	8,00	01/05/2016	S	IPC+0,750	Inflation	0,750	DL	0,000	-1,000	---	0,000
-	42166	1030820	64 236,83	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	16,00	01/03/2016	T	2,180	Taux fixe	---	---	0,000	---	---	---

Caisse des dépôts et consignations
2 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE - 75013 PARIS - Tél : 01 49 55 68 00 - Télécopie : 01 49 55 68 93
dr.idf@caissedesdepots.fr



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur : 000063781 - SA D'HLM TOIT ET JOIE

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réajustés hors stock d'intérêts (1)	Intérêts compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêts compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différée d'amortissement (nb Echéances)	Durée (nb Echéances)	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances (3)
-	42166	1039376	40 148,02	0,00	0,00	100,00	0,00	16,00	01/03/2016	T	2,180	Taux fixe	-	-	0,000	-	-
Total			2 761 132,36	0,00	0,00												

Ce tableau comporte 8 Ligne(s) du Prêt Réaménagé(s) dont le montant total garanti s'élève à : **2 761 132,36€**
Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisables, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 03/11/2015

Date de valeur du réaménagement : 25/07/2015

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Contrat	Produit	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2017	Avant réaménagement			Après réaménagement								
	Année	Profil							Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux actuariel (5)	
											Taux (3)	Index (4)			Taux (3)	Index (4)			Taux (3)	Index (4)
SOCIETE TOIT ET JOIE	2001	P	70 logis au 2/4 rue A. Neyts & 17 allée A. Carnus	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	936771	PALLUL	354 443,97€	104 897,48€	A	V	Livret A + 1.2	4.20%	6	S	V	IPC+0,750	2.18%			
SOCIETE TOIT ET JOIE	2001	P	80 logis au 1 à 13 rue des Saints-Sauveurs	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	936770	PALLUL	532 047,07€	157 459,13€	A	V	Livret A + 1.2	4.20%	6	S	V	IPC+0,750	2.18%			
SOCIETE TOIT ET JOIE	2002	P	Réhabilitation rue Gambetta et Chevreuse	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1010162	PALLUL	457 347,00€	158 444,67€	A	V	Livret A + 1.2	4.20%	6	S	V	IPC+0,750	2.18%			
SOCIETE TOIT ET JOIE	2005	P	Construction logements rue Salel et Boucraut	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1030817	PLUS	860 000,00€	679 160,53€	A	V	Livret A + 1.2	3.45%	14	T	F		2.18%			
SOCIETE TOIT ET JOIE	2005	P	Construction logements rue Salel et Boucraut	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1030820	PLAI	80 000,00€	62 707,01€	A	V	Livret A + 0.7	2.95%	14	T	F		2.18%			
SOCIETE TOIT ET JOIE	2005	P	38 logis-44 rue Marx Dormoy	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1039374	PLUS	620 000,00€	495 387,68€	A	V	Livret A + 1.2	3.45%	14	T	F		2.18%			
SOCIETE TOIT ET JOIE	2005	P	2 logis-44 rue Marx Dormoy	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1039376	PLAI	50 000,00€	39 191,89€	A	V	Livret A + 0.7	2.95%	14	T	F		2.18%			
SOCIETE TOIT ET JOIE	2005	P	30 logis-63 avenue Lombard	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1039421	PLSDD	1 200 000,00€	901 711,33€	A	V	Livret A + 1.55	3.80%	14	T	F		2.18%			
TOTAL GENERAL							4 143 838,04€	2 598 959,72€												

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

Envoyé en préfecture le 10/05/2017

Reçu en préfecture le 10/05/2017

Affiché le

SLO

ID : 092-219200326-20170426-DEL170426_7-DE